



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3.2 du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Neuvième session ordinaire

Rome, 14 – 18 octobre 2002

**RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU
PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES
ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE DANS LE CADRE DE LA
STRATÉGIE MONDIALE POUR LA GESTION DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES DES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 4
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE	5 - 14
III. RELATION AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	15 - 16
IV. ÉTAPES SUIVANTES DE LA PRÉPARATION DU PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE	17 - 23

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES A LA COMMISSION 24

Annexe 1: Activités clés et budet indicatif

Annexe 2: Le processus d'élaboration du Rapport sur l'état des ressources génétiques dans le monde

Rapport d'activités relatif à l'établissement du premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux domestiques

I. INTRODUCTION

1. En avril 1999, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture a noté que les ressources zoogénétiques étaient d'une importance capitale pour l'exploitation durable d'un grand nombre de systèmes de production et qu'elles constituaient les composantes essentielles de la sécurité alimentaire et du développement rural dans le monde. La Commission a par ailleurs noté que l'amenuisement des ressources zoogénétiques constituait une menace pour la sécurité alimentaire mondiale et est convenue qu'il appartenait à la FAO de coordonner l'établissement, pays par pays, d'un *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Notant qu'il était urgent de disposer de directives susceptibles d'aider les pays à participer à l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, la Commission a demandé que soient élaborées des directives en consultation avec les pays et que ces directives soient soumises à l'examen du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques à sa deuxième session.
2. À sa deuxième session tenue en septembre 2000, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques (le Groupe de travail) a examiné la portée et le contenu envisagés du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et est convenu du processus d'élaboration du rapport en question. Le Groupe de travail est en outre convenu d'un calendrier et d'un budget indicatif associant un financement au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Le Groupe de travail est convenu que le premier *Rapport* devait être établi sur la base des rapports nationaux et a recommandé que la FAO dégage des orientations applicables aux rapports nationaux en se fondant sur les conseils fournis par le Groupe de travail. Celui-ci est également convenu que la FAO devrait établir, sur la base d'une synthèse des rapports nationaux, un rapport sur les mesures stratégiques prioritaires pour aider les gouvernements et les organisations à agir dans les secteurs hautement prioritaires d'intérêt commun et suscitant des préoccupations communes avant même que le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* ne soit achevé.
3. Le Groupe de travail a estimé qu'il devrait se réunir pour passer en revue le rapport sur les mesures stratégiques prioritaires avant sa présentation à la Commission à sa dixième session ordinaire. Il a estimé en outre qu'il pourrait donner son avis sur la teneur et la présentation du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* afin d'aider la Commission. Le Groupe de travail a fait remarquer qu'un financement extrabudgétaire était indispensable si l'on voulait aider les pays en développement à élaborer leurs rapports nationaux et faire en sorte que toutes les autres activités clés nécessaires à l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* soient effectivement entreprises.
4. L'objectif du présent document est de faire rapport à la Commission sur l'état d'avancement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et de solliciter son approbation pour les étapes suivantes de la mise au point du *Rapport* en question. On trouvera dans la dernière partie du document un projet de recommandations concernant la poursuite de l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE

5. La FAO a chargé la Division de la production et de la santé animales (AGA), en sa qualité de point de convergence mondial pour les ressources zoogénétiques, de coordonner l'ensemble de l'élaboration du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Le point de convergence mondial (en l'occurrence le Groupe des ressources zoogénétiques d'AGA) a reçu mandat de faciliter l'établissement des rapports nationaux au titre des toutes premières mesures indispensables à prendre dans ce domaine. En mars 2001, tous les pays ont été invités par le Directeur général de la FAO à participer à cette activité et à présenter à la FAO un rapport national entériné par le gouvernement. En mai 2002, 116 pays avaient fait part de leur intention d'établir un tel rapport.

6. Afin d'aider les pays à établir leur rapport, la FAO a mis au point des *Directives concernant les rapports nationaux*, dont la préparation a été confiée à un groupe de travail constitué d'un petit nombre d'experts. Le projet de directives élaboré par le groupe de travail a été distribué aux coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques pour observations et contributions. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques a passé en revue le projet de directives lors de sa deuxième session, tenue en l'an 2000 et l'a accepté, notant au passage qu'une certaine souplesse était nécessaire pour que puissent être pris en compte les besoins et les priorités des pays, notamment pour ce qui est des espèces dont il est question dans les rapports nationaux. On notera que, s'il est admis que plusieurs groupes taxonomiques d'animaux contribuent à la survie de l'humanité et à son bien-être et ont donc leur place dans les rapports nationaux, le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* sera axé sur les espèces aviaires et mammaliennes qui jouent aujourd'hui un rôle important dans l'alimentation et l'agriculture. Le Groupe de travail a en outre recommandé que la FAO poursuive l'élaboration du module Rapports nationaux du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (système DAD-IS) à l'appui de l'établissement des rapports nationaux.

7. La FAO a définitivement mis au point les *Directives concernant les rapports nationaux*, dans lesquelles elle a incorporé les observations formulées par les coordonnateurs nationaux et le Groupe de travail technique intergouvernemental. Ces *Directives*, qui comprennent une série de questions générales et de tableaux prédéfinis, constituent un cadre utile pour l'évaluation et l'analyse de l'état des ressources zoogénétiques d'un pays donné et de la capacité du pays en question de gérer ces ressources. Les *Directives* recommandent la constitution d'un *Comité consultatif national* sur les ressources zoogénétiques chargé de déterminer les secteurs prioritaires et les questions à prendre en compte dans les rapports nationaux et de superviser l'établissement du rapport. Il est suggéré que les Comités consultatifs nationaux comptent parmi leurs membres des personnes d'horizons divers de manière à ce que puissent y être exprimés tous les points de vue des parties prenantes. Les pays ayant répondu positivement à l'invitation du Directeur général ont fait savoir qu'ils avaient déjà nommé (ou qu'ils entendaient nommer) un comité consultatif national chargé de l'établissement du rapport et avaient pris des dispositions afin de faciliter la liaison avec la FAO sur toutes questions ayant trait à l'établissement du *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*.

8. L'élaboration des rapports nationaux et l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* devraient permettre d'obtenir:

- une évaluation détaillée de l'état des ressources génétiques dont dispose le secteur de l'élevage, évaluation englobant l'exploitation et la conservation de ces ressources, ainsi que les techniques utilisées (les plus récentes, notamment), compte tenu des systèmes de production et de la conjoncture socioéconomique de chaque pays ;

- une analyse de l'évolution de la demande dans le secteur de l'élevage et de son incidence sur les politiques et les programmes nationaux à venir concernant l'exploitation et la conservation durables des ressources génétiques des animaux domestiques;
- un examen détaillé des capacités nationales dans le domaine des ressources génétiques des animaux domestiques et une évaluation globale des besoins en matière de renforcement des capacités ;
- un recensement des priorités en vue de l'élaboration d'un programme national renforcé à l'appui de l'exploitation et de la conservation durables des ressources génétiques des animaux domestiques. Les priorités nationales peuvent concerner les espèces et les races animales ou les besoins à court et à long termes en matière de renforcement des institutions de recherche, d'information ou d'élaboration de politiques, lois et réglementations;
- des recommandations relatives à la coopération internationale, aux secteurs prioritaires, aux niveaux et aux modes de coopération souhaités et aux contributions et aux besoins éventuels des pays, de façon que les stratégies mises en oeuvre assurent véritablement l'exploitation et la conservation durables des ressources zoogénétiques.

9. Comme recommandé par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques et grâce à l'appui financier du Gouvernement néerlandais, la FAO, en consultation avec divers experts, a fait en sorte que le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (<http://www.fao.org/dad-is/>) soit mis à la disposition des pays en tant qu'outil de gestion de l'information et de communication nécessaire à l'établissement des rapports nationaux. Un module Rapports nationaux – état des ressources mondiales a été mis au point pour faciliter la planification et l'établissement des rapports nationaux. Le module renferme des suggestions quant à la présentation des rapports et aux données et à l'information qu'il serait souhaitable d'incorporer dans les rapports nationaux. Les documents, directives et autres matériels pertinents ont été traduits dans les cinq langues de travail officielles de la FAO et sont disponibles sur le site DAD-IS. La FAO encourage les pays à utiliser le *Module sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* du système DAD-IS. Dans le cadre de l'établissement de leurs rapports, les pays ayant recours au module bénéficieront d'une aide permanente grâce à un accès direct au Modérateur du système DAD-IS. Le module n'aide pas seulement les pays à établir leur rapport, il facilite aussi la diffusion mondiale des rapports et permettra de faire à moindre coût la synthèse de leurs données, aux niveaux tant régional que mondial, en vue de l'établissement de rapports régionaux et, ultérieurement, de rapports mondiaux.

10. La FAO a mis au point des programmes et du matériel de formation et, à l'occasion d'un atelier mondial d'orientation et de formation tenu à Rome en mars 2001, a créé un groupe d'experts de la modération appelé à faciliter l'organisation d'ateliers régionaux. Les modérateurs ont puisé dans les ressources essentielles pour la formation au niveau régional que sont les directives, les questions générales et le *Module sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* du système DAD-IS. Ils ont mis au point et distribué une série de définitions pour faciliter l'utilisation généralisée des termes clés. Entre 2001 et 2002, les spécialistes de la modération ont organisé 14 ateliers régionaux (tableau 1) qui ont offert une formation à 320 cadres de 176 pays. Les cadres ainsi formés et le matériel de formation qui leur est offert constituent une base solide pour l'établissement des rapports nationaux, quelle que soit la région considérée. L'organisation des ateliers régionaux de formation a coûté 785 000 dollars E.-U., le financement extrabudgétaire étant assuré pour l'essentiel par le Gouvernement néerlandais, avec des contributions importantes du Gouvernement finlandais et de la Nordic Gene Bank. La FAO a contribué pour sa part, au titre de son programme ordinaire, au financement des ateliers régionaux de formation.

Tableau 1: Ateliers de formation régionaux SOW-AnGR

Région	Date	Source de financement	Coût en \$ E.-U.
Afrique de l'Est	juillet 2001	FIN	70 000
Amérique latine	sept. 2001	FNPP	95 000
Europe du Nord	oct. 2001	NordGB-FAO	50 000
Europe du Sud-Est	oct. 2001	FIN-FAO	60 000
Amérique du Nord	nov. 2001	FAO	15 000
Australasie	nov 2001	NED-FAO	60 000
Afrique de l'Ouest	nov 2001	FAO	90 000
Afrique du Nord	janv. 2002	FNPP	40 000
Proche Orient	fév. 2002	FNPP	55 000
Russie + sous-région	mars 2002	FNPP-FAO	80 000
Afrique australe	avril 2002	FNPP	35 000
Caraïbes	mai 2002	FNPP	45 000
États du Golfe	juin 2002	FNPP	25 000
Îles du Pacifique	juillet 2002	FNPP	65 000
		Total	785 000

FIN = Gouvernement finlandais; FNPP-FAO = Programme de partenariat avec les Pays Bas ; NordGB = Nordic Gene Bank; FAO = Programme ordinaire; NED = Gouvernement néerlandais

11. D'importants efforts ont été faits pour tenir les parties prenantes informées de l'état d'avancement du *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Organisée à Rome en juin 2001, la deuxième réunion *ad hoc* des partenaires internationaux dans le domaine des ressources zoogénétiques a examiné la question de la participation de ces parties à l'établissement des rapports nationaux et du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. L'atelier a permis de dégager diverses possibilités de financer, notamment, toutes les activités préparatoires nécessaires. À ce jour, les activités menées ont absorbé tant les crédits alloués au titre du programme ordinaire que le financement extrabudgétaire disponible. Il sera indispensable de pouvoir compter sur une aide du programme ordinaire de la FAO et sur un financement extrabudgétaire pour la suite du processus. On estime à 3 400 000 dollars E.-U. les ressources extrabudgétaires nécessaires. Cette estimation est une extrapolation à jour des besoins financiers estimatifs indiqués à l'Annexe C du rapport de la deuxième réunion *ad hoc* des partenaires internationaux en matière de ressources zoogénétiques (Rome (Italie), 5-6 juin 2001). Lors des ateliers de formation régionaux organisés en 2001 et 2002, une évaluation collective a été effectuée pour affiner ces estimations. Y ont participé le secrétariat, ainsi que divers experts et spécialistes participant à la réunion et des représentants de pays. La somme en question est nécessaire pour analyser les rapports nationaux, faire la synthèse des rapports régionaux, effectuer les études indispensables pour combler les lacunes et examiner certaines questions précises; mettre définitivement au point le rapport concernant les mesures prioritaires stratégiques et établir le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Répondant de manière positive, les parties prenantes ont fait savoir qu'elles entendaient aider la FAO à trouver les ressources financières et autres nécessaires pour pouvoir mener l'ensemble de ces activités. D'autres réunions de parties prenantes seront organisées en fonction

des besoins afin de tenir les participants au courant des progrès réalisés et de les encourager à continuer à suivre le processus.

12. La FAO cherche, par ailleurs, à mieux faire comprendre la nécessité de procéder à une évaluation des ressources zoogénétiques à l'échelle mondiale. Le Bulletin d'information sur les ressources zoogénétiques (AGRI-Animal Genetic Resources Information Bulletin), publication de la FAO, est utilisé pour informer un lectorat diversifié des progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie mondiale. Le Bulletin joue désormais un rôle capital. Les *Directives relatives aux rapports nationaux* ont été publiées par AGRI dans toutes les langues de la FAO. Par ailleurs, le système d'information sur la diversité des animaux domestiques est également utilisé pour renforcer la compréhension du processus. Un nouvel élément sera incorporé dans le système à titre d'information.

13. La FAO a également invité les organisations internationales s'occupant des ressources zoogénétiques à participer à l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* en rédigeant leur propre rapport sur toute question intéressant l'état ou la gestion des ressources zoogénétiques. La FAO entend par ailleurs commander des études thématiques spéciales faisant intervenir des organisations compétentes et/ou des groupes d'experts sur des questions ou domaines susceptibles de contribuer à la compréhension de l'état des ressources zoogénétiques.

14. Étant donné que les rapports nationaux et le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* aideront les pays à remplir les obligations qui sont les leurs au titre de la Convention sur la diversité biologique, la FAO a fait en sorte que les Parties à la Convention soient tenues au courant de l'état d'avancement des travaux préparatoires. Les mesures prises à cet effet sont présentées dans la Section III ci-après. On trouvera à la Section IV une description des activités clés et une estimation du financement extrabudgétaire nécessaires pour achever la préparation du rapport.

III. RELATION AVEC LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

15. À leur cinquième conférence, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont entériné le programme de travail pluriannuel relatif à la diversité biologique dans l'agriculture. Celui-ci met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de renforcer la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux domestiques. Composante clé de la Stratégie mondiale, le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* contribuera aux activités menées au titre du programme de travail sur la diversité biologique dans l'agriculture. De fait, l'évaluation de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques nécessaire à l'établissement des rapports nationaux aidera les pays à remplir les obligations qui sont les leurs au titre de la Convention sur la diversité biologique dans les domaines de la conservation et de l'exploitation durable desdites ressources ainsi que de l'accès à ces ressources et du partage des avantages qui y sont liés. On en tiendra pour preuve la série d'études de cas fournie à la FAO pour faciliter l'élaboration de programmes de développement durable de l'élevage. Un résumé des études de cas et des leçons à en tirer a été établi par la FAO et présenté en tant que document d'information à la septième réunion de l'organe subsidiaire de la Convention sur les conseils scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/7/INF/12).

16. Afin de tenir les Parties à la Convention sur la diversité biologique informées de l'état d'avancement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, la FAO a préparé des documents d'information en prévision de la septième réunion de l'organe subsidiaire de la Convention sur les conseils scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/COP/6/INF/31) et de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de la diversité biologique (UNEP/CBD/COP/6/INF/31). À leur sixième conférence, les Parties se sont félicitées de l'élaboration du premier *Rapport sur l'état des ressources*

zoogénétiques dans le monde, ont encouragé les parties à y participer en établissant des rapports nationaux et les ont invitées, ainsi que d'autres gouvernements, le mécanisme financier de la Convention et d'autres organisations de financement à apporter aux pays, en temps voulu, une aide appropriée pour qu'ils puissent participer à l'élaboration du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde et à prendre les mesures de suivi nécessaires pour contribuer à la conservation et à l'exploitation durable de ces ressources, à l'amélioration de l'accès à ces ressources et au partage des avantages en découlant.

IV. ÉTAPES SUIVANTES DE LA PRÉPARATION DU PREMIER RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES DANS LE MONDE

17. Les personnes formées à l'occasion des ateliers régionaux sont censées assurer une formation et fournir un appui à l'élaboration des rapports nationaux, dans la limite des ressources disponibles. De nombreux pays ont été en mesure de mobiliser des ressources financières et humaines à l'appui de l'élaboration de leurs rapports nationaux et ont fait savoir qu'ils présenteraient officiellement leur rapport national en 2002.

18. En novembre 2001, la FAO a fourni au titre de son programme ordinaire une aide financière et technique à une cinquantaine de pays en développement de l'ensemble des régions pour un montant de 700 000 dollars E.-U. Cette aide est assurée par le biais d'un arrangement contractuel passé avec l'Association mondiale de zootechnie (AMZ). En étroite collaboration avec des experts nationaux et les coordonnateurs nationaux pour les ressources génétiques des animaux domestiques, le Secrétariat a défini des critères primaires d'éligibilité applicables à l'assistance financière et technique apportée aux pays pour faciliter l'établissement des rapports nationaux. Cette aide était réservée aux pays ayant accepté l'invitation de la FAO à participer à l'établissement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et s'étant dotés d'un Comité national de coordination. Le montant de l'aide était proportionnel à la taille du pays, à l'importance relative, aux niveaux tant local que régional, du cheptel de chaque pays et à son degré de fragilité, aux installations existantes et à l'existence de services nationaux pouvant recueillir des données sur le cheptel, les traiter et créer des réseaux. Le Programme conjoint de la FAO et des Pays-Bas (FNPP) alloue par ailleurs 300 000 dollars E.-U. à l'établissement des rapports nationaux, afin d'aider une vingtaine de pays à remplir leurs obligations, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Enfin, la FAO recherche auprès des donateurs les 700 000 dollars E.-U. supplémentaires qui lui permettront, en 2002, d'aider en temps voulu plusieurs autres pays en développement à établir leur rapport national.

19. La formation dispensée à l'échelon régional en vue de l'établissement des rapports nationaux prenant fin en 2002 et à condition que les fonds extrabudgétaires nécessaires pour aider les pays en développement à établir leur rapport soient réunis, la majorité des rapports devraient être prêts et présentés à la FAO d'ici août 2003, soit un an plus tard que souhaité par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques. Ce retard est essentiellement imputable au fait qu'il a fallu plus de temps que prévu pour organiser le grand nombre d'ateliers de formation régionaux requis et, par ailleurs, aux ressources relativement limitées consacrées au soutien de l'élaboration des rapports nationaux.

20. Une fois établis les rapports nationaux, l'étape clé suivante est l'organisation de réunions régionales. Si un nombre suffisant de rapports nationaux sont prêts en août 2003, des réunions seront organisées au niveau régional. Les rapports nationaux constitueront l'apport de chaque pays aux réunions régionales, tandis que les résultats attendus de ces réunions seront les rapports régionaux décrivant la situation et les tendances régionales, ainsi que les besoins, les situations d'urgence et les priorités. L'objectif ultime de ces réunions régionales sera de s'entendre sur des mesures à prendre en priorité, à l'échelon régional, conformément aux principales caractéristiques des systèmes de production. Le recensement des priorités régionales permettra d'élaborer le

Rapport sur les mesures stratégiques prioritaires recommandé par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques à sa deuxième session, tenue à Rome (Italie) du 4 au 6 septembre 2000. Ce rapport sera présenté à la Commission à sa dixième session. Cette approche régionale permettra non seulement de présenter à la Commission un rapport intérimaire sur l'état des ressources zoogénétiques, mais aussi de déterminer les priorités des pays et des donateurs en ce qui concerne l'exploitation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques. Le processus régional permettra par ailleurs l'établissement de priorités et l'identification de mesures de conservation appropriées, compte tenu des besoins et de la conjoncture.

21. Il est envisagé que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture se réunisse en 2003 pour examiner l'état d'avancement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, en plaçant l'accent sur le recensement des éléments clés d'un rapport sur les mesures stratégiques prioritaires à adopter et sur les options en ce qui concerne le suivi. Le Groupe de travail adressera également des recommandations à la dixième session de la Commission sur la teneur et la présentation du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*. Quelque 900 000 dollars des E.-U. provenant de ressources extrabudgétaires seront nécessaires à la préparation et à l'organisation des réunions régionales prévues et pour permettre l'établissement de rapports régionaux et d'études thématiques. Il faudra ajouter à cela 500 000 dollars E.-U. pour l'établissement du rapport sur les mesures stratégiques prioritaires. On trouvera à l'annexe 1 une description des principales activités, avec le financement nécessaire à leur mise en œuvre.

22. Le rapport sur les mesures stratégiques prioritaires vise à recenser les besoins en matière de renforcement des capacités et, tout à la fois, les besoins particuliers qu'engendre une action urgente. Ce rapport servira de base à la Commission pour juger du mécanisme d'exécution ou de suivi susceptible de répondre de manière efficace au premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, qui devrait être prêt en 2006. Dans le cadre de la préparation du rapport sur les mesures stratégiques prioritaires, une réunion des parties prenantes sera organisée pour faciliter l'identification de mesures prioritaires, notamment en matière de renforcement des capacités et pour encourager les parties prenantes à apporter une réponse aux besoins prioritaires.

23. À la suite de l'examen du rapport sur les mesures stratégiques prioritaires par la Commission et dans le sens préconisé par la Commission quant à sa teneur et à sa présentation, le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* sera établi entre 2004 et 2006. Il reposera sur une synthèse complète des rapports nationaux et des rapports régionaux prioritaires ainsi que sur l'examen des rapports émanant des diverses organisations ou groupes d'experts concernés. L'annexe 2 illustre l'ensemble du processus.

V. ORIENTATIONS DEMANDÉES A LA COMMISSION

24. La Commission pourra souhaiter:

- i) entériner le processus applicable à l'élaboration du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, d'ici à 2006, rapport impulsé par les pays reposant sur l'élaboration de rapports nationaux, de rapports d'organisations internationales et de groupes d'experts et de rapports régionaux sur les mesures prioritaires et sur la synthèse de ces rapports en un rapport sur les mesures stratégiques prioritaires à présenter à la Commission à sa dixième session;
- ii) convenir que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques se réunira en 2003 pour examiner l'état d'avancement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, donner des avis sur le rapport sur les mesures stratégiques prioritaires et formuler des recommandations sur la teneur et la présentation définitives du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, avant la tenue de la dixième session de la Commission;

- iii) convenir que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques se réunira en 2005 pour examiner une première ébauche du *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et formuler des recommandations sur la création d'un éventuel mécanisme de suivi pour assurer la mise en œuvre effective du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, une fois celui-ci achevé et examiné par la Commission en 2006; et
- iv) reconnaître la nécessité de faire appel à des ressources extrabudgétaires pour assurer l'élaboration et le suivi du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et encourager les donateurs à fournir les fonds nécessaires pour compléter l'aide apportée par la FAO au titre de son programme ordinaire.

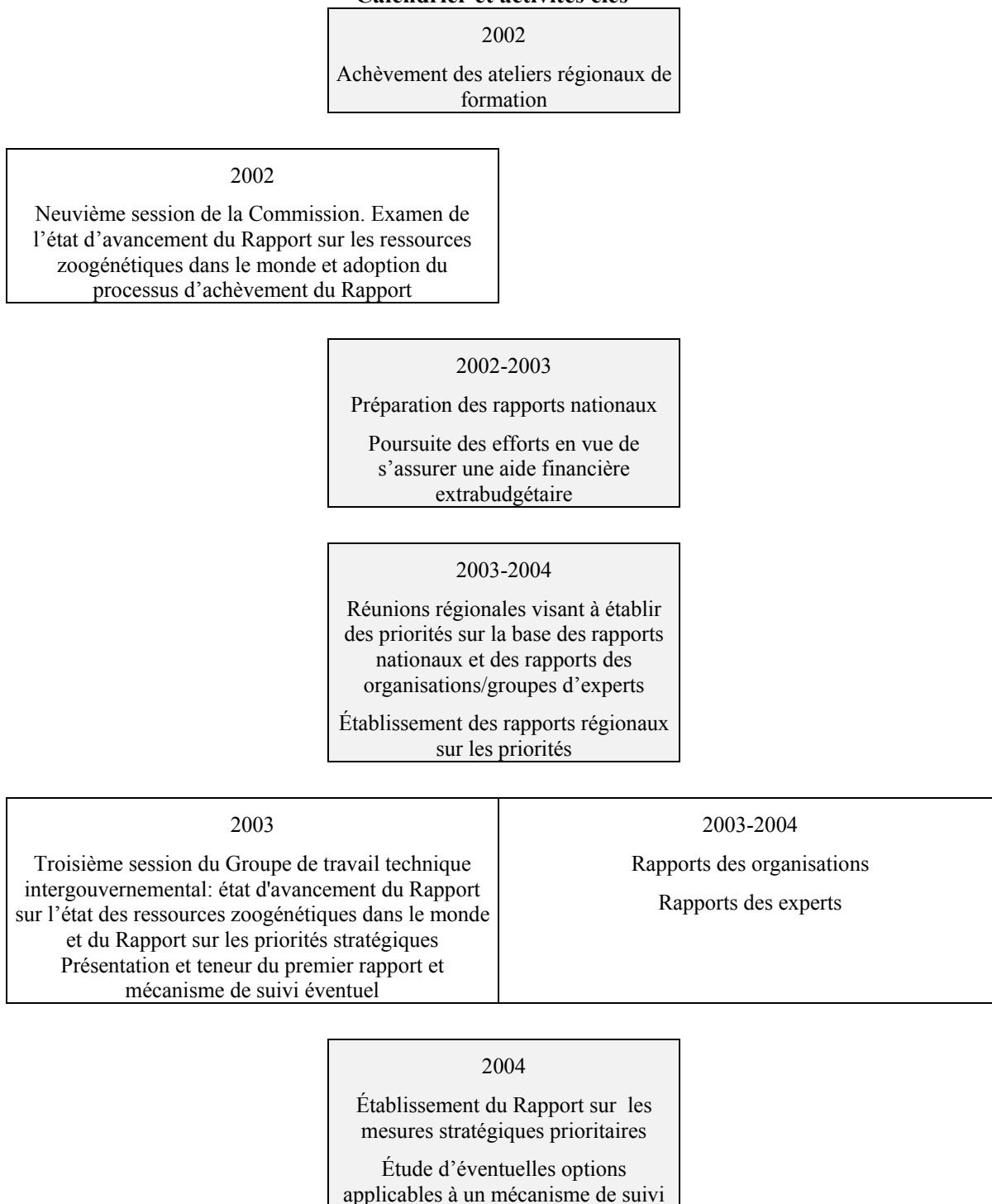
Annexe 1: Activités clés et budget indicatif

Activités	Année	Coût en dollars E.-U.		Objectifs et résultats
		Ressources extrabudgétaires	Programme ordinaire	
Aide directe complémentaire au pays en vue de l'élaboration des rapports nationaux Ateliers nationaux Matériel de bureau Consultations internes	2002	1 000 000		Fournir une aide au pays en vue de l'élaboration des rapports nationaux Rapports nationaux
Réunion régionale en vue de recenser les priorités régionales Préparation de la documentation en vue de 14 réunions régionales Participation des pays en développement et dépenses administratives	2003	900 000		Examen des rapports nationaux Débat sur des problèmes régionaux Rapport sur les priorités régionales
Études thématiques Réunion d'experts et consultants	2003			Rapports thématiques
Synthèse initiale des rapports prioritaires régionaux Réunion d'experts et contrats avec les auteurs/éditeurs	2003	500 000		Rapport sur les mesures stratégiques prioritaires
Synthèse des rapports nationaux, des rapports prioritaires régionaux, des rapports des organisations internationales et des rapports techniques sous contrat Réunions d'experts et contrats avec les auteurs/éditeurs	2004-2005	1 300 000		Premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde

Activités	Année	Coût en dollars E.-U.		Objectifs et résultats
		Ressources extrabudgétaires	Programme ordinaire	
Coût du personnel, frais de voyage, consultants, réunions d'experts, édition et impression, communication, mise au point d'un système d'information	2002-2005		3 450 000	
Total partiel		3 700 000	3 450 000	
Coût total		7 150 000		

Annexe 2: État des ressources zoogénétiques dans le monde

Calendrier et activités clés



2004

Dixième session de la Commission

Adoption de la teneur et de la présentation du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde

Rapport sur les priorités stratégiques et options applicables à un mécanisme de suivi

2005

Première ébauche du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde soumise aux gouvernements, au Groupe de travail technique intergouvernemental et aux parties prenantes

2005

Cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental formule à l'intention de la Commission des recommandations sur les conclusions du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde

2006

La Commission adopte le rapport final sur l'état des ressources zoogénétiques et le mécanisme de suivi

<p>Rapports futurs sur l'état des ressources zoogénétiques.</p> <p>Intégration éventuelle avec les rapports sur l'état des ressources phylogénétiques et d'autres secteurs de la biodiversité agricole</p>	<p>2006</p> <p>Exploitation des conclusions du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde</p>
--	--